



**Thiers Dore**  
et **Montagne**  
L'INTERCO

## DÉLIBÉRATION

N° 20180920-20

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2018 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 13 septembre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 septembre 2018 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT  
Bernard GARCIA à Tony BERNARD  
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD  
Gérard BAUREZ à Martine MUNOZ  
Bernard LORTON à Ludovic COMBE

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Daniel LAFAY, Jean-Pierre DUBOST, André IMBERDIS, Claude NOWOTNY, Carine BRODIN

**Conseiller suppléant ayant voix délibérante :** Christian GENEST

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

### ÉTUDE RELATIVE A L'INCITATION AU GESTE DE TRI

**Rapporteur :** Olivier CHAMBON, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

5

Total votants :

54

**Considérant** que le VALTOM bénéficie du label « Zéro Déchet Zéro Gaspillage » ;

**Considérant** qu'à ce titre, il peut prétendre à un accompagnement financier de l'ADEME en contrepartie de la signature d'un Contrat d'Objectif d'Economie Circulaire (CODEC) ;

**Considérant** qu'une fois ce CODEC signé, un plan d'actions à l'échelle de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne pourra être contractualisé avec le VALTOM, permettant de financer des actions de prévention menées par la Collectivité ;

**Considérant** que l'une des obligations du CODEC est de conduire une étude d'incitation au geste de tri ;

**Considérant** qu'afin de répondre à son obligation, de mutualiser les moyens tout en laissant une totale liberté d'action à ses collectivités adhérentes, il est proposé que le VALTOM commande l'étude qui se déploiera ensuite par lots correspondants aux différentes collectivités adhérentes ;

**Considérant** qu'il convient d'encadrer ce partenariat par une convention de refacturation.

Ayant entendu l'exposé qui précède, le Président invite l'assemblée à débattre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention de refacturation ;
- **Autorise** le Président à signer la convention et tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 49	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstentions :			

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

